



Les l'Islois

L'INFORMATION MUNICIPALE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Vous souhaitez renforcer votre présence commerciale en atteignant au plus près votre cœur de cible ?
Le magazine de l'Isle-sur-la-Sorgue vous ouvre ses pages !

La Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue publie, deux fois par an, le magazine municipal « Les l'Islois » ainsi que deux guides des festivités en été et en hiver. Leur distribution est assurée dans les boîtes aux lettres de la Ville. Les entreprises, commerçants et artisans, ont la possibilité d'acheter des encarts publicitaires selon les tarifs fixés chaque année.

« Les l'Islois » De l'information de proximité, de l'actualité locale, des thèmes du quotidien pour tous les publics (famille, seniors, jeunes...).

Format : 21 x 27,5 cm - 12 500 exemplaires

« L'été à l'Isle » & « Noël à l'Isle » Deux éditions spéciales qui diffusent l'agenda estivale de la ville.

Format : 19 x 25 cm - 12 000 exemplaires



L'Isle
sur la
Sorgue

20 000 habitants

4^e ville du Vaucluse
par son nombre d'habitants

44,57 km²

150 000 visiteurs
à la foire à la Brocante
« Antiques Art & You »
du mois d'août



Les tarifs varient en fonction de la taille et du nombre d'encarts publicitaires commandés et publiés dans l'année.

1^{er} parution

1/8 ^e de page	235€
1/4 ^e de page	410€
1/2 page	819€
1 page intérieure	1 642€
1/2 page couverture	1 000€
1 page	1 870€

2^e parution (même année civile)

1/8 ^e de page	225€
1/4 ^e de page	396€
1/2 page	781€
1 page intérieure	1 561€
1/2 page couverture	888€
1 page	1 776€

3^e parution (même année civile)

1/8 ^e de page	198€
1/4 ^e de page	346€
1/2 page	698€
1 page intérieure	1 401€
1/2 page couverture	797€
1 page	1 600€

4^e parution (même année civile)

1/8 ^e de page	176€
1/4 ^e de page	308€
1/2 page	616€
1 page intérieure	1 236€
1/2 page couverture	704€
1 page	1 413€

Contact

Service communication
Mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue
04 90 38 79 31
communication@islesurlasorgue.fr

Retrouvez les différents formats d'encarts pages 3 à 6

Règlement concernant l'insertion d'encarts publicitaires

COMMANDE

Pour toute publication d'un encart publicitaire, l'annonceur devra renvoyer le bon de commande dûment rempli au service Communication de la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue. L'annonce devra être fournie à la taille demandée sous forme de fichier PDF. Aucune modification ne pourra être effectuée de la part du service Communication.

Le directeur de la publication se réserve le droit de surseoir à la parution d'une annonce non remise dans les délais impartis.

BON À TIRER

Un bon à tirer vous sera systématiquement envoyé avant la parution du magazine municipal. Sans retour de la part de l'annonceur dans un délai de 7 jours, la validation sera considérée comme étant effective.

PLACEMENT DES ENCARTS

Le directeur de la publication procède au placement des encarts en fonction de ses contraintes éditoriales. L'annonceur peut émettre un souhait quant au placement de son encart. Celui-ci sera pris en compte en fonction des possibilités pour chaque parution.

NOMBRE D'ENCARTS

Le directeur de la publication se réserve le droit de limiter le nombre d'encarts par publication.

FACTURATION

Les encarts publicitaires sont facturés après publication.

1/8 de page
L : 92 mm x H : 56 mm

1/4 de page
L : 92 mm x H : 118 mm

1/2 page
L : 190 mm x H : 118 mm

1 page
L 190mm x H 255mm

1/8 de page
L 82mm x H 50mm

1/4 de page
L 82mm x H 106mm

1/2 page
L 170mm x H 105mm

1 page
L 170mm x H 230mm



Hôtel de Ville
BP 50038
Rue Carnot
84801 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE Cedex
Ordre de publicité
BON DE COMMANDE

REVUE MUNICIPALE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

ENSEIGNE :

RAISON SOCIALE :

NOM :

ADRESSE :

.....

N° siret :

Tél : Email :

NOMBRE DE PARUTIONS

FORMAT	PÉRIODE	PRIX UNITAIRE
TOTAL		

OBSERVATIONS

Fait à L'Isle-sur-la-Sorgue
Le

SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Siret 21840054700012
NON ASSUJETTI A LA TVA